

LISTE DES DELIBERATIONS

Délibération 37 / 2022 : Attribution d'un marché de travaux – Extension des services techniques

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le maire à signer le marché public de travaux d'extension des services techniques avec construction d'un bâtiment de stockage et d'une aire de lavage avec les entreprises

Délibération 38 / 2022 : Projet de rénovation thermique de l'école de St Martin des Rosiers : validation de l'Avant Projet Définitif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide valider l'Avant Projet Définitif fourni par notre maître d'œuvre.

Délibération 39 / 2022 : Adhésion à la compétence Efficacité Energétique du SDED

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la formule « Energie Plus » de la Compétence Efficacité Energétique de Territoire d'énergie Drôme – SDED, à raison de 0,20 €/hab pour une population totale de 2001 habitants, soit un montant de 400.20 €.

Délibération 40 / 2022 : Projet de rénovation thermique de l'école de St Martin : demande de subvention auprès du SDED

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à solliciter auprès de Territoire d'énergie Drôme – SDED une aide financière de 20 % à 50 % selon la catégorie des travaux d'économies d'énergie à réaliser sur l'école St Martin et de céder au SDED les Certificats d'Economies d'Energie.

Délibération 41 / 2022 : Extinction de l'éclairage public une partie de la nuit

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide que l'éclairage public sera interrompu, tous les jours, sur l'ensemble du territoire de la Commune de 22h à 6h du matin dès que les horloges astronomiques seront re-programmées, et supprime l'éclairage public sur la portion de la Route de la Valloire (RD1) située entre le pont de l'autoroute et le rond point d'intersection avec la Route de la Champagnière.

Délibération 42 / 2022 : Procédure de résiliation judiciaire du bail d'habitation d'un locataire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de lancer la procédure de résiliation du bail d'habitation d'un locataire pour défaut de paiement des loyers et charges.

Délibération 43 / 2022 : actant la longueur des chemins ruraux revêtus et de la voirie communale

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- PRECISER que :
 - o La longueur des chemins ruraux revêtus de la Commune est de 11 547 ml
 - o La longueur de la voirie communale était de 47 039 ml au 31/12/2021 et est de 47 084 ml depuis le 20/06/2022,

Délibération 44 / 2022 : Projet de rénovation thermique de l'école de St Martin des Rosiers : demandes de subventions

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département, et des fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche.



Le Maire,

Philippe BECHERAS

